Fiche n°7

Logo :

Type d'initiative : Observatoire citoyen du paysage (OCP)

Créé : 2001

En : France (Région Wallonne)

Par : Fédération inter-environnement Wallonie

Cible

- **C'est quoi l'observatoire citoyen du paysage ?**

Concrètement, il s'agit d'inviter les citoyens (associations, groupements, particuliers) à « adopter » quelques paysages dans leur environnement direct, sélectionnés selon certains critères (paysage soumis à pression, paysage représentatif, paysages beau, laid…).

Critères et Mode de fonctionnement

- **Qu'est ce qu'un paysage adopté ?**

C'est un paysage qu'un citoyen (ou plusieurs) choisit pour une raison particulière, personnelle, (paysage qu'il perçoit comme beau, laid, caractéristique ou menacé) et qu'il décide de suivre en le photographiant saison après saison, année après année, pour mieux le connaître et comprendre son évolution.

Remarque : Les paysages adoptés dans le cadre de l'observatoire citoyen de bénéficient d'aucun statut particulier de protection. L'adoption est une démarche individuelle qui permet à un citoyen de s'exprimer sur l'évolution de son cadre de vie mais qui n'aboutit en rien à un changement de statut officiel de la zone concernée

Il s'agit d'un choix subjectif : on peut aimer un paysage même si on le trouve laid et ne pas apprécier un paysage même si on le trouve beau. La construction de l'observatoire citoyen du paysage se fonde sur le respect des choix et du ressenti de chacun afin de rendre visible les perceptions des citoyens sur leur environnement.

- **Comment adopter un paysage ?**

- Dans un premier temps il vous sera indispensable de vous inscrire sur le site de l'OCP si vous souhaitez participer.
- Ensuite et concrètement, il s'agira pour vous de choisir un ou plusieurs paysage(s) dans votre environnement en fonction de l'un ou plusieurs de ces 4 critères de base :

1. un paysage perçu comme « beau » ;
2. un paysage perçu comme « laid » ;
3. un paysage perçu comme « caractéristique » (identitaire, emblématique du territoire dans lequel il se trouve ;
4. un paysage « soumis à pression ». Par là on entend un espace subissant une mutation légère ou importante d'origine humaine ou naturelle (urbanisation, agriculture, projet d'aménagement, infrastructure, tempête, etc.) et qui est directement perceptible par l'observateur.

Excepté ces critères, le choix du paysage est laissé à l'appréciation des participants.

Chaque citoyen peut adopter au maximum 3 paysages.

- Reproduire à chaque saison une photo du paysage adopté. (printemps/été/automne/hivers)

La prise de vue doit être analogue : emplacement, cadrage, hauteur, panoramique, etc.
Par contre, l'heure de prise de vue et les conditions météo n'ont pas d'importance. La photographie peut être prise en soirée, à l'aube, dans le brouillard ou sous la pluie.
NB : Les personnes qui s'engagent dans la démarche d'adoption d'un paysage doivent assumer le suivi des paysages sélectionnés au moins durant une année et au mieux durant deux, trois ans ou plus.

- Remplir le formulaire de proposition de paysage concernant votre photo sur le site web de l'OCP.

Les informations techniques reprises dans ce formulaire permettront de suivre l'évolution du paysage dans le temps.
Il est question alors de relever :

- L'identité et les coordonnées du photographe
- La localisation de la prise de vue : province, commune, hameau, milieu (forêt, champ, prairie, village, quartier urbain, etc.)
- La date et l'heure de la prise de vue
- La situation du paysage adopté : bref descriptif
- La motivation du choix de la photo : pourquoi tel paysage ?
- Les modifications observées au cours du suivi photographique.

➢ **Comment s'inscrire sur le site de l'Observatoire Citoyen du Paysage ?**

Pour pouvoir proposer vos paysages sur le site de l'Observatoire Citoyen du Paysage, vous devez d'abords vous inscrire via ce formulaire d'inscription. Vous recevrez une confirmation avec un login et un mot de passe. Vous pourrez ensuite proposer vos paysages.

➢ **Comment proposer un paysage sur le site de l'Observatoire Citoyen du Paysage ?**

Quand vous êtes inscrit comme contributeur sur le site de l'Observatoire Citoyen du Paysage, vous pouvez proposer vos paysages via ce formulaire de proposition de paysage.

➢ **Et après ?**

Une fois le formulaire complété et la photo envoyée, que va-t-il se passer ?
Les photos reçues et compilées dans l'OCP, seront consultables en ligne sur le site web (hyperlien vers la rubrique).
Cet outil, interactif et accessible à tous, donnera à cet observatoire une dimension vivante et dynamique. L'objectif étant en effet de favoriser les échanges, les débats, de permettre à chacun de réagir à l'un ou l'autre cliché, d'alimenter le contenu de cet observatoire, et de faciliter l'implication d'autres citoyens dans le projet.
Mais ces photographies seront aussi mises en valeur au travers des outils de communication et de promotion de l'observatoire citoyen qui seront élaborés par IEW : flyers, panneaux de présentation du projet, affiches, plaquettes pour les expositions, etc.
Une série d'événement seront également organisés autour du projet par IEW et les partenaires afin de valoriser le travail de suivi photographique réalisé par les participants (voir « Démarche »).
Par ailleurs, IEW se réserve le droit d'utilisation des œuvres photographiques et autres.

Outils

Outre la démarche d'adoption, le projet invite les participants à devenir des acteurs de leur territoire par différents moyens. IEW et/ou les partenaires du projet les soutiennent dans cette démarche par le biais d'une série d'initiatives :

- Alimentation du site Internet de l'observatoire : l'ensemble des données (photographiques ou autres) sont rassemblées sur le site Internet de l'observatoire citoyen du paysage. Un outil interactif et accessible à tous qui donne à cet observatoire une dimension vivante et dynamique.

- Expositions décentralisées : l'idée est de valoriser le travail photographique réalisé sur une année par les participants, et de présenter le projet aux populations locales, écoles, etc.).

- Journées d'interprétation paysagère : cette activité propose de partir à la découverte de paysages d'une région et de mener une réflexion sur leur évolution et nos perceptions de ceux-ci.

- Conférences-débats sur le thème de la gestion des paysages.

- Autres projets de sensibilisation : chartes paysagères, concours photo, promenade des paysages, activités pédagogiques, collaboration avec des artistes, etc.

- Implication dans les politiques locales de gestion des paysages : groupes paysages des Plan communaux de développement de la nature (PCDN) et des Commissions locales de développement rural (CLDR), Commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM), enquêtes publiques, inventaire des périmètres d'intérêt paysager selon la méthode ADESA, etc.

- Valorisation artistique : afin de donner une dimension esthétique au projet et de le rendre attractif et visible, des collaborations peuvent être mises en place avec des artistes afin de valoriser le travail réalisé par les citoyens autour d'un ou plusieurs paysage(s).

- Dans un second temps, la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) pourrait porter les réflexions issues de l'observatoire auprès des pouvoirs publics.

Objectif, Cahier des charges

➢ **Objectifs du projet**

- Donner aux citoyens des outils qui leur permettent de décoder les paysages, de comprendre leur évolution et d'être constructif dans le critique
- Les aider à devenir des artisans du paysage « conscients » et responsables
- Le cas échéant, leur donner les moyens de s'impliquer, au niveau local ou supra local, dans la mise en place d'une politique de gestion et de mise en valeur des paysages

Les paysages choisis feront alors l'objet d'une veille photographique (une photo par saison).

Les photos serviront ensuite de support pour sensibiliser d'autres citoyens. Il s'agit d'une démarche subjective, complémentaire aux approches scientifiques. En choisissant l'un ou l'autre paysage, le citoyen exprime une sensibilité, un ressenti. Ce projet se fonde sur le respect des choix de chacun.

Un mode d'emploi a été réalisé afin de permettre à tous de suivre facilement la méthodologie mise en place dans le cadre de l'observatoire.

Afin de toucher un maximum de citoyens, des partenariats pourront être développés au niveau local avec des organismes-relais actifs dans le domaine de la participation citoyenne et du paysage (Maisons de l'urbanisme, Fondation Rurale de Wallonie, Contrats de Rivière, Plan Communaux de Développement de la Nature, Parcs naturels, GAL, etc.) et/ou des associations culturelles.

Gouvernance et type de financement

L'initiative participative de l'observatoire citoyen des paysages lancé par la Fédération inter-environnement qui en est le coordinateur bénéficie pour la bonne marche de ses opérations de la coopération de ses nombreux partenaires.

➢ **Les partenaires de l'observatoire citoyen des paysages** :

- Région Wallonne
- Parc naturel de la vallée de l'attert
- Ruralité Incourt & Alentours (RIAL)
- Parc naturel Haute Sure Forêts d'Anlier
- Maison de l'urbanisme Lorraine Ardenne
- Maison de e l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville
- Fondation Rurale de Wallonie
- Pays de Herve Futur asbl
- GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse
- Centre culturel de Walcourt
- Parc Naturel de la Burdinale et de la Mehaigne
- Contrat de Rivière Semois-Semoy
- Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement

- Contrat de Rivière Amblève /Amel Flussvertrag
- GAL Pays des Condruses

➢ L'observatoire bénéficie entre autre d'un mode de financement publique et propre émanant de la Région Wallonne et de la Fédération Inter-environnement de Wallonie.

Sources

http://www.paysages-citoyens.be/spip.php?rubrique1